

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Avignon, le 23 juin 2022

INTERDICTION D'ACCÈS AUX GORGES DU TOULOURENC

Le département de la Drôme est placé en vigilance météorologique de niveau ORANGE pour risque d'orages à partir du 23 juin 2022 à 16h00.

En application de l'arrêté inter-préfectoral du 18 mars 2019, **l'accès au site des gorges du Toulourenc est interdit** au public sur les communes de Malaucène et de Saint-Léger-du-Ventoux dans le département de Vaucluse et de Mollans-sur-Ouvèze dans le département de la Drôme, le 23 juin 2022 **et ce jusqu'à la fin de la vigilance météorologique orange** pour le phénomène d'orages.

SOYEZ TRÈS VIGILANTS

Informez-vous régulièrement de l'évolution de la situation météorologique en consultant le site Internet de vigilance : <http://vigilance.meteofrance.com> et en écoutant les médias locaux.

Bureau de la Représentation de l'État et de la Communication Interministérielle

Mél : pref-communication@vaucluse.gouv.fr

   @prefet84

www.vaucluse.gouv.fr

2 avenue de la Folie
84905 AVIGNON Cedex 09